

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

**Comité I**

Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

*Le présent document a été préparé par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes, en qualité de président du groupe de travail établi par le Comité I à sa sixième séance, et sur la base du document CoP15 Doc. 68.*

**Madagascar**

***A l'adresse du Comité pour les plantes et de Madagascar***

15.XX Le Comité pour les plantes et Madagascar:

- a) examinent les informations, et en réunissent de nouvelles, sur les taxons succulents dont l'inscription a été proposée mais n'a pas été adoptée à la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties;
- b) examinent les informations, et en réunissent de nouvelles, sur les espèces (y compris les espèces d'arbre) qui bénéficieraient d'être inscrites aux annexes CITES;
- c) trouvent des mécanismes permettant de renforcer la capacité de formuler les avis de commerce non préjudiciable pour les espèces actuellement inscrites; et
- d) soumettent un rapport d'activité à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties et, s'il y a lieu, préparent des propositions d'amendement des annexes pour soumission à cette session.

***A l'adresse du Secrétariat***

15.XX Le Secrétariat travaille en collaboration avec le Comité pour les plantes à rechercher les fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces activités.